



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

---

Conseil Municipal du 3 mars 2025

# Préambule

---

Conformément aux dispositions de l'article L,2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la préparation budgétaire du Budget Primitif est précédée, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'un **débat d'orientations budgétaires**.

Ce débat se situe dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif ou 10 semaines pour les collectivités appliquant le référentiel M57.

Il porte sur les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, ainsi que la structure et l'évolution des dépenses et effectifs.

Le rapport permet d'informer les élus (et la population) sur l'environnement économique et la situation de la ville, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.



# Sommaire



---

## Contexte budgétaire national

Les orientations du Projet de Loi de Finances 2025 : des incertitudes qui pèsent sur les budgets locaux

---

## Contexte socio-économique de Noisy-le-Roi

---

## Analyse rétrospective

Chaîne de l'épargne  
L'annuité de la dette  
L'encours de dette

---

## Orientations budgétaires

- 1- Hypothèse d'évolution des recettes de fonctionnement
- 2- Impact de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement
- 3- Evolution des effectifs

---

## Investissement

- 1- L'entretien courant du patrimoine
- 2- Les opérations individualisées
- 3- Les grands projets urbains
- 4- Le financement

# Le contexte national



La dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier, ainsi que le dépôt tardif d'un projet de loi de finances ayant un impact significatif sur les budgets des collectivités territoriales, ont généré une forte incertitude et une inquiétude quant à la préparation budgétaire de la Ville.



## Mesures 2025 concernant le bloc communal

- **Dotation forfaitaire 2025**
  - Retour à une enveloppe d'écrêtement classique pour la Dotation Globale de Fonctionnement (supprimé en 2023 et partiel en 2024). Baisse de 85k€ pour 2025, perte cumulée 2020-2025 de 200k€ en recette.
  - Maintien de la Dotation de Solidarité Rurale avec une estimation à 295k€ pour 2025.
- **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)**
  - Maintien de l'enveloppe globale, mais avec des variations sur les montants individuels calculés. Prévision prudente pour 2025 avec uniquement la prise en charge de 10% et un retour incitatif en baisse à 224k€ soit +97k€ en dépense.
- **Bases fiscales**
  - Les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée. Pour 2025, le coefficient est de 1,7% soit +121k€ en recette.

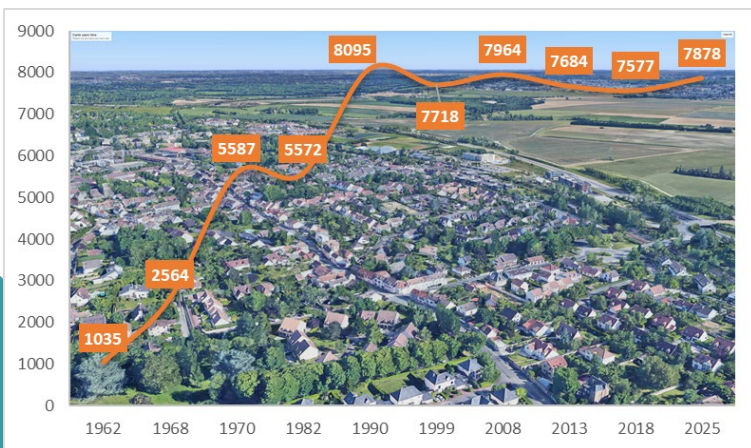
## Contribution des Collectivités Territoriales

- Ajout par le Sénat d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, impact pour la commune +127k€
- Les collectivités devront fournir un effort de 5 milliards d'euros pour contribuer au retour du déficit public à 5 % du PIB. Il est notamment prévu un prélèvement de 3 milliards d'euros sur les recettes de 450 grandes collectivités.
- Diminution du fonds vert qui sera ramené de 2,5 Md€ à 1 Md€.
- Suppression de la dynamique de TVA reversée aux collectivités, soit une perte de 1,2 Md€.
- Hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), avec +3% /an de 2025 à 2028 pour atteindre 43,65% au 01/01/2028 (34,65% au 01/01/2025).

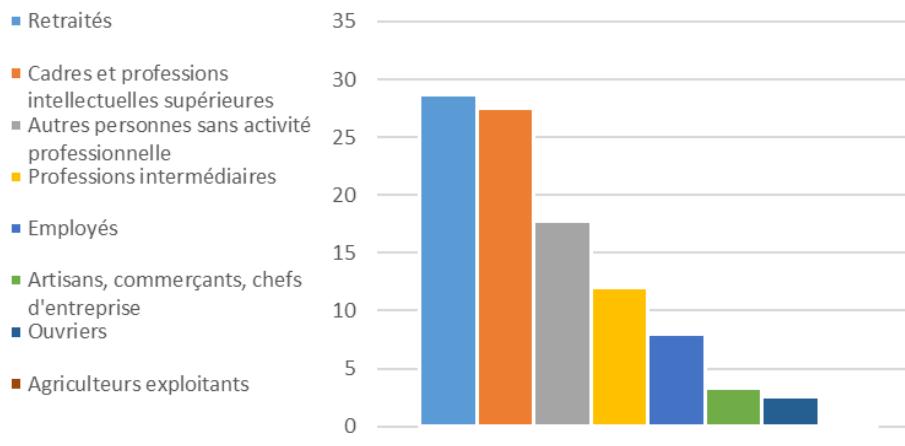
# Contexte noiséen

## Démographie

La population est de 7 878 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit +3% entre 2013 et 2025.



Répartition population par catégorie socioprofessionnelle



## Attractivité

Un tissu commercial dynamique

Une offre petite enfance, enfance et vie scolaire pertinente et efficace

Un essor sportif en lien avec le SIBANO

Un tissu associatif étendu

Un partenariat avec Versailles Grand Parc

## Grands projets urbains

Quartier Montgolfier

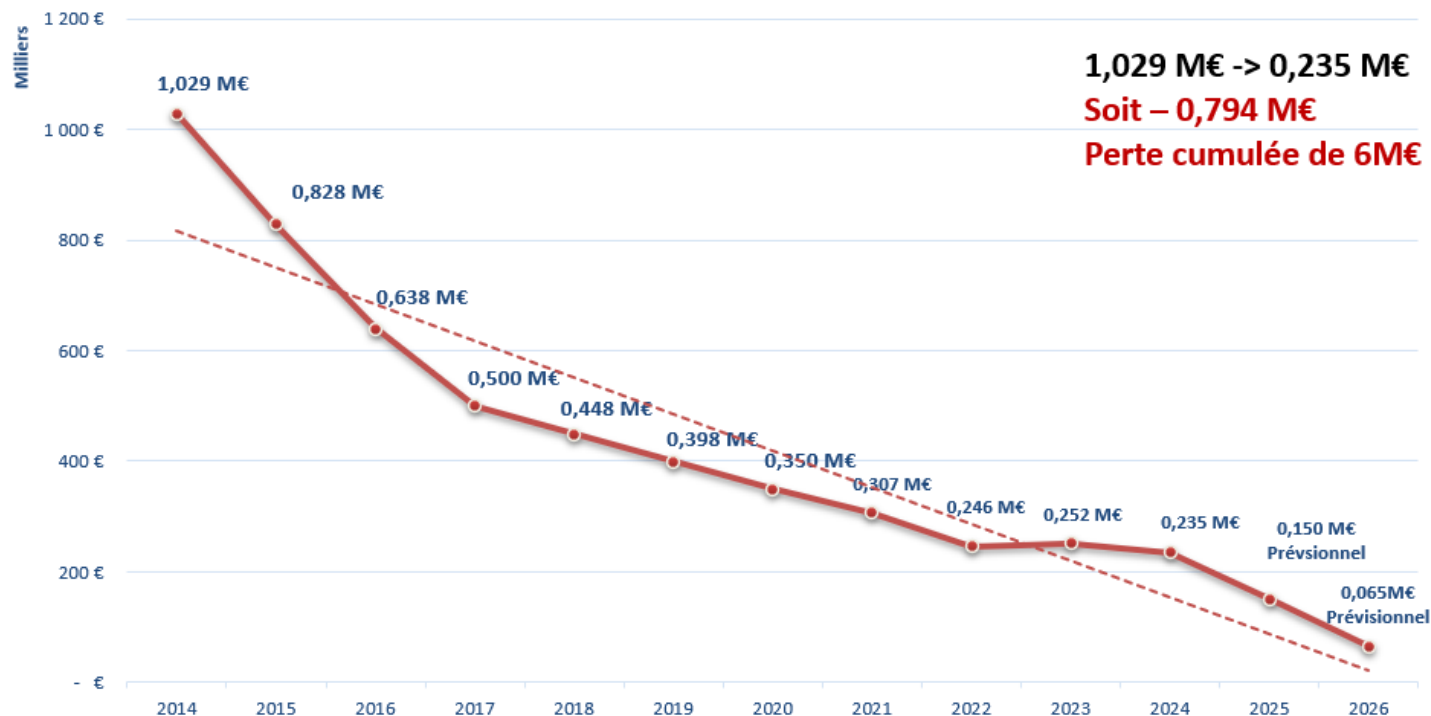
Quartier Chaponval

# Dépenses contraintes et perte de ressource pour la commune

- Pénalité SRU : 270k€
- FPIC : 224k€
- SDIS : 282k€
- Prélèvement PLF 2025 : 127k€

**Impact pour la commune :  
900k€**

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2014 - 2024

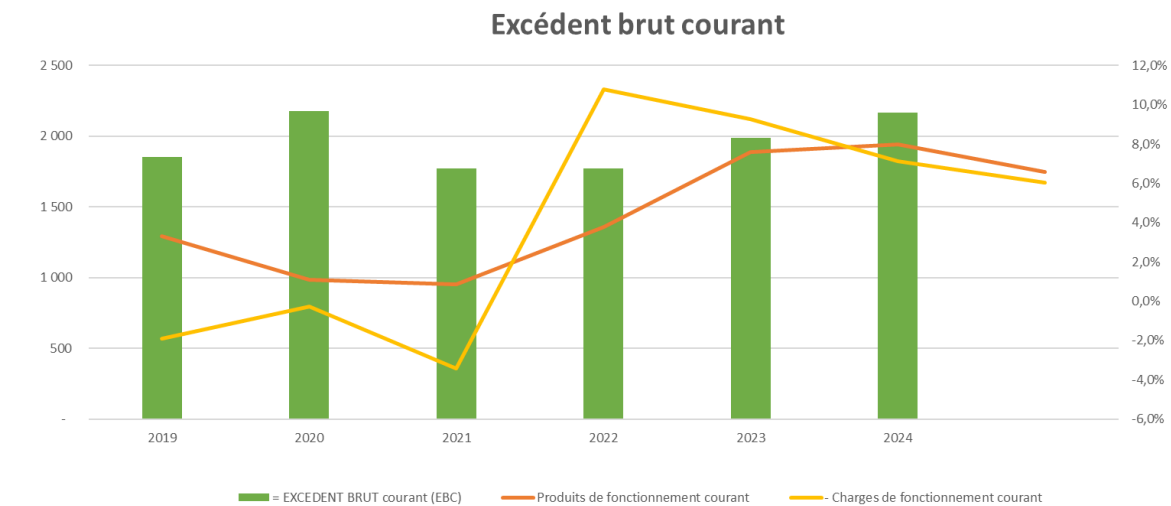


# Analyse rétrospective

## Chaîne de l'épargne

En milliers d'euros	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fonctionnement courant	9 084	9 163	9 509	10 230	11 047	11 773
- Charges de fonctionnement courant	7 233	6 986	7 739	8 457	9 059	9 606
<b>= EXCEDENT BRUT courant (EBC)</b>	<b>1 852</b>	<b>2 177</b>	<b>1 770</b>	<b>1 773</b>	<b>1 988</b>	<b>2 167</b>
+ Solde exceptionnel large	882	(146)	(392)	582	-	17
= Produits exceptionnels larges	888	19	115	604	-	18
- Charges exceptionnels larges	6	165	506	22	-	1
<b>= EPARGNE de GESTION (EG)</b>	<b>2 734</b>	<b>2 031</b>	<b>1 378</b>	<b>2 356</b>	<b>1 988</b>	<b>2 184</b>
- Intérêts	29	26	20	14	49	60
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>2 705</b>	<b>2 006</b>	<b>1 358</b>	<b>2 342</b>	<b>1 939</b>	<b>2 124</b>
- Capital	278	287	255	244	363	352
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>2 426</b>	<b>1 719</b>	<b>1 103</b>	<b>2 098</b>	<b>1 576</b>	<b>1 772</b>

 Résultat prévisionnel, car exercice non clos



L'inflation a continué de marquer l'exercice 2024 notamment sur les fournitures de fluides (électricité, eau et combustibles).

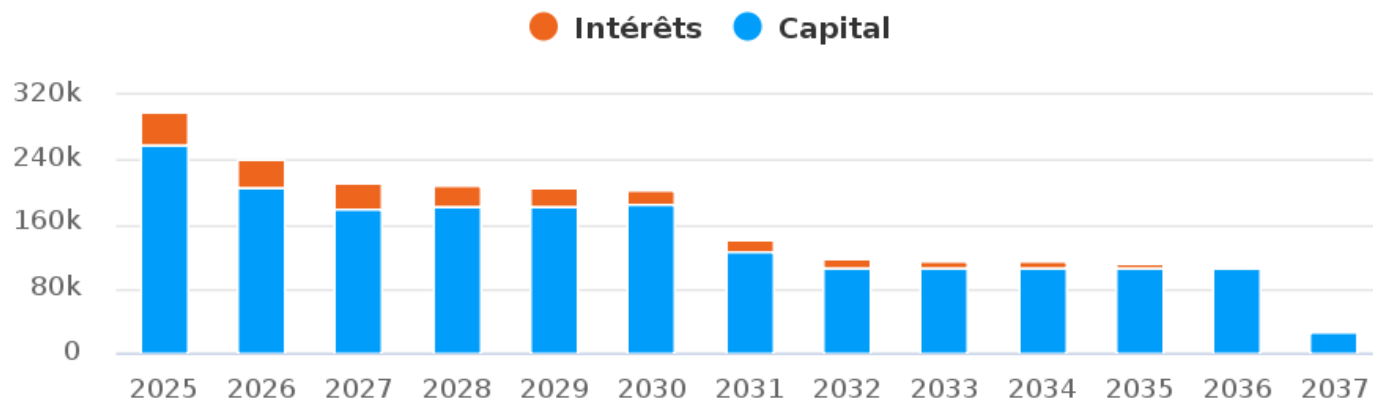
La croissance des produits est liée à l'augmentation des bases fiscales (tant en valeur qu'en volume) et à une tarification des produits des services réaliste.

# Analyse rétrospective

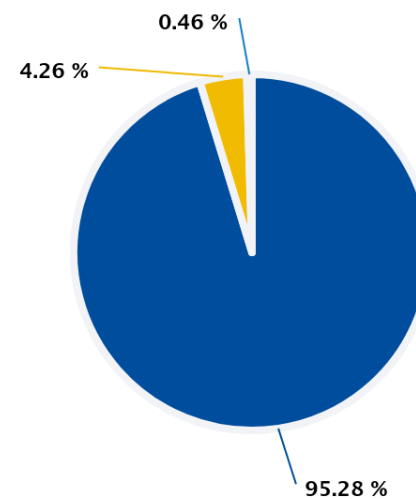
## La dette

Capital restant dû 1 <sup>er</sup> janvier 2025	→ 1 879 156 €
Taux moyen (ExEx, Annuel)	→ 2,49 %
Durée de vie résiduelle	→ 10 ans
Nombre de lignes	→ 5

## Profil d'extinction de la dette



## Répartition par prêteur



● CREDIT MUTUEL ● CREDIT AGRICOLE ● DEXIA CL

**La capacité de désendettement** : ratio d'analyse exprimant le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement brut.

Encours de dette au 01/01/2025 : 1 879k€ / Epargne brute prévisionnelle 2024 : 2 167€.

**Le ratio obtenu est de 0,86**

**Moins de 8 ans : zone verte**  
**Entre 11 et 15 ans : zone orange**  
**Plus de 15 ans : zone rouge**



# Orientations budgétaires

## 1- Hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement 2025

### Impôts et Taxes :

- Fiscalité locale : revalorisation à 1,7 % des bases d'imposition votée selon l'indice IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé),
- Droits de mutation prévus à 550 k€ (réalisé 2024 : 540 k€/réalisé 2023 : 680 k€)

### Dotations et participations :

- Baisse estimée de la Dotation Globale de Fonctionnement de 36 %, soit une prévision à 150 k€
- Hausse estimée de la Dotation de Solidarité Rurale de 18 %, soit une prévision de 291 k€
- Maintien des aides financières des partenaires institutionnels que sont la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et du Département dans le cadre de la Famille et de l'enfance :
  - o *Aide à l'inclusion d'enfants en situation de handicap*
  - o *Aide aux activités péri et extrascolaire et à l'accueil des jeunes enfants*

### Produits des services et autres recettes :

- Revalorisation des produits des services en fonction du coût de la vie (politique tarifaire)

# Orientations budgétaires

## 2- Hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement 2025

### ❑ Les charges à caractère général : 33 % des DRF

Elles représentent les dépenses permettant le fonctionnement des services: fluides (électricité, eau et combustible), les assurances souscrites par la commune sur ses biens, le petit entretien du patrimoine, les impôts payés, tels que la taxe foncière ou la taxe sur les bureaux, les contrats de prestations de service, dont les honoraires de conseil.

### ❑ Les subventions versées : 10 % des DRF

La ville participe au dynamisme des associations à travers la mise à disposition de locaux et par le versement de subventions. Les autres subventions versées visent le fonctionnement du Service Départemental d'Incendies et de Secours (SDIS) des Yvelines ainsi que le fonctionnement du Centre Communal d'Actions Sociales. Enfin, une enveloppe est dédiée pour le remboursement aux associations d'une part des participations des familles nombreuses et des universités inter-âges.

### ❑ Les atténuations de produits : 6 % des DRF

Ces dépenses regroupent le Fonds de Péréquation intercommunal et Communal (FPIC), le Prélèvement relatif à la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et nouveauté du Projet de Loi de Finances 2025, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales. Ces dépenses s'imposent au budget communal. Au titre de la triennale 2024/2026, la commune est majorée sur son prélèvement SRU, car elle n'a pas atteint ses objectifs de production de logements sociaux (soit + 20 k€).

Inscription prudente d'un FPIC avec une prise en charge par VGP de 10 %, et un retour incitatif faible.

Dispositif de lissage de 127k€

### ❑ Provision pour risque : 1,5 % des DRF

Inscription d'une provision comptable de 160 k€ pour un contentieux

# Orientations budgétaires

## 3- Politique des Ressources Humaines

Les dépenses de personnel représentent moins de 50% du budget de fonctionnement.



Le salaire médian du personnel en 2024 est de 33 k€.

80 % de femmes

20 % d'hommes



**Effectif :**  
102 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les principales évolutions sont :

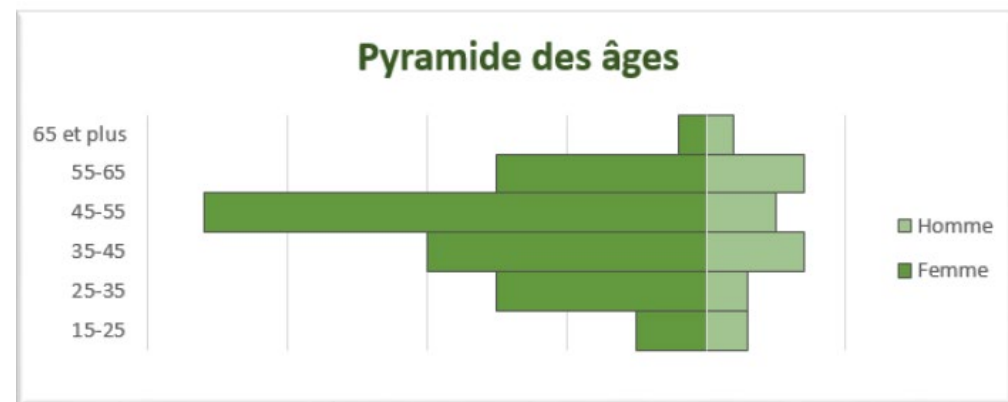
- Cotisation retraite + 100 k€
- GVT + 14 k€
- Heures supp. & astreintes + 13 k€
- Indemnités de fin de contrat + 15k€
- Elections + 5 k€
- Mise en place tickets restaurants + 80k€
  
- Création postes  
+1 ETP éducateur sportif + 55 k€  
+1 ETP assistant culture + 40 K€  
Apprentissage COM + 11 K€

**Dialogue social :**

Protection sociale, volet santé et prévoyance

**GPEC :**

Face à la pyramide des âges de la commune, un travail sur la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sera poursuivi pour anticiper l'évolution des emplois publics,



# Investissement



## 1- Entretien courant du patrimoine en adéquation avec l'autofinancement

Les dépenses d'entretien courant du patrimoine sont celles qui visent à maintenir, conserver et pérenniser le patrimoine de la commune, telles que le bâti, la voirie ou les espaces verts.

Nous y retrouvons également les dépenses d'investissement de biens mobiliers qui vont concourir à la réalisation de service public comme les équipements informatiques dans les écoles.



Programme de  
rénovation des  
classes



Entretien  
paysager de la  
commune

Programme de  
rénovation  
voirie

Travaux de  
mise en sureté  
des bâtiments

Remplacement  
d'équipement  
informatique  
dans les  
écoles (VPI)

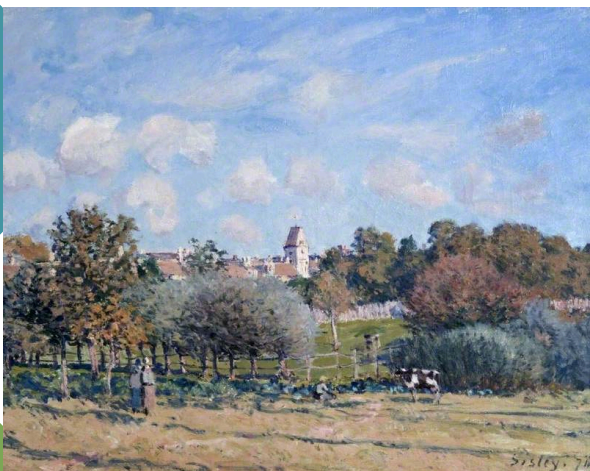
Cimetière  
(signalétique,  
automatisation  
fermeture)

# Investissement

## 2- Les opérations individualisées

Poursuite des investissements 2024 :

- Circulations Douces (séquences à venir 4, 5 et 6)
- Travaux Eglise Saint Lubin
- Aménagement du Pôle Médical de la Poste
- Aménagement de la salle Jacques Moreau
- Réfection des cours d'écoles
- Création d'un nouveau cimetière



## 3- Grands projets urbains

Quartier Montgolfier


- Création d'un Centre Technique Municipal
- Etudes quant aux besoins d'équipements publics
- Lancement des travaux de voiries et réseaux divers

Quartier Chaponval / engagement d'une étude sur le devenir



# Investissement

## 4- Le financement et équilibre



L'emprunt est une ressource permettant de financer uniquement l'investissement

- Il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt dans l'immédiat.
- Hormis pour le financement des dépenses dans le cadre de la transition énergétique.

Réduction des dépenses d'investissement

- Dépenses récurrentes : elles sont plafonnées depuis plusieurs exercices à 1M€.
- Opérations individualisées
- Grands Projets Urbains

Dégager de l'autofinancement induit par la section de fonctionnement

- Maitrise des charges de fonctionnement
- Réflexion sur la tarification des services
- Aucune augmentation des taux depuis plus de 10 ans





# Débat

---

